

COMMUNE DE
CAZOULS-LES-BEZIERS

SEANCE DU 28 MAI 2024

N° 98/2024/9.2 L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit mai à 18 heures,
Date convocation : 22/05/2024 Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe VIDAL, Maire.

Présents : Mmes AFFRE, BERLOU, BOFFA, CHAVARDEZ, COUDERC, GAIRE, GUARDIA, FORNET, ROUQUET-TAFANI
MM VIDAL, BACCOU, DAMBLEMONT, DUFILS, FERREIRA, GUILLEMET, LAMIEL, MARIN, MARTIN, MONINO, PEGURET, SENAL, SINIBLADI F.

Absents -Excusés :

Procurations : M. DUPUY à M. FERREIRA, M. GRIVEAU à M. DAMBLEMONT, Mme ROUX à M. DUFILS, Mme SINIBALDI à M. SINIBALDI, Mme TUCA à Mme BERLOU

| | |
|-----------------------|--|
| Elus en exercice : 27 | Objet : Convention tripartite « La Grande Tournée Hérault Vacances 2024 » avec le Département de l'Hérault et Hérault Sport |
| Présents : 22 | |
| Absents : 0 | Secrétaire de séance : Marcelle COUDERC |
| Procurations : 5 | |
| Votants : 27 | |

Le Département de l'Hérault et Hérault Sport organise l'évènement « La Grande Tournée Hérault Vacances 2024 ». Cette opération est réalisée avec le soutien des Communes d'accueil et en partenariat avec les Comités Départementaux Fédéraux des disciplines concernées.

L'objectif de cet évènement est d'offrir aux héraultais et vacanciers, en fin d'après-midi et début de soirée (4h d'animation / dans les environs de 18h-22h), tout un panel d'activités sportives en libre accès, pour petits et grands.

Cette Tournée se déroule entre le 11 juillet et le 31 août 2024, dans 21 communes de l'Hérault et propose qu'une étape soit organisée le vendredi 2 août à Cazouls-lès-Béziers.

Afin de mettre sur pied cette manifestation, le Département de l'Hérault, Hérault Sport et la Commune de Cazouls-Lès-Béziers définissent leurs engagements respectifs dans le cadre d'une convention, qu'il convient d'entériner.

Pour sa part, la Commune s'engage :

- à mettre à disposition de l'organisation :
 - un espace dédié à la manifestation,
 - un agent interlocuteur,
 - une alimentation électrique nécessaire à la sonorisation, sanitaires, un point d'eau et parking pour les véhicules d'Hérault sport,
- à accompagner Hérault Sport dans sa démarche de promotion de l'évènement en matière de communication
- à organiser un évènement en parallèle de la Tournée pour parfaire l'offre (marché nocturne, repas/dégustation, animation musicale...)

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, par 27 voix pour,

- **ACCEPTE** de conclure une convention de partenariat avec Hérault Sport et le Département de l'Hérault relative à « La Grande Tournée Hérault Vacances 2024 ».
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat avec Hérault Sport et le Département de l'Hérault relative à « La Grande Tournée Hérault Vacances 2024 ».

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe qu'en vertu du décret N° 83. 1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9) (J.O. du 03/12/1983) modifiant le Décret 65.25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (Art 1 - A 16).
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif par le site Internet www.telerecours.fr, dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- Transmis au représentant de l'Etat, le

Pour extrait conforme,
Le Maire,

La Secrétaire de séance,

Philippe VIDAL

Marcelle COUDERC



REÇU EN PREFECTURE

le 10/06/2024

Application agréée E-legalite.com